

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

AFFICHE le : 04/05/2026

TRANSMIS le : 04/05/2026

NBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 19

Votants : 21

OBJET :

Élection des membres du  
CCAS

L'an deux mille vingt-six,  
Le Mercredi 29 Avril à 20h30

Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni salle Maurice Joulou en séance publique sous la Présidence de Mme FERTÉ Nadège, Maire

Présents : Mesdames : Céline BACH, Claudine BARON, Nathalie BOURDIN, Hélène CHATELAIN, Sybille DAUDRÉ, Julie DENIAU, Hélène DRÉVILLE, Christina JBANCA, Fanny LE BEC,

Messieurs : Alexandre CHORQUES, Jean-Luc DI MEO, Thierry GILLOTIN, Mathieu LEBRUN, Jean MARTIN, Jean MORELL, Jonathan RAIMBAULT, Christophe VIRLOGEUX, Corentin WEISSE.

Absents : Mme Emilie SIMONY, Mme Sandrine LHOTTE

Pouvoirs : M. Alexandre STERLIN donne pouvoir à Mme Hélène CHATELAIN  
M. Olivier HERBIN donne pouvoir à Mme Nadège FERTÉ

Secrétaire de séance : Mme DAUDRÉ Sibylle

Secrétaire auxiliaire : Mme JOLY Véronique

Madame le Maire expose au Conseil Municipal le rôle du Centre Communal d'Action Social.

Madame le Maire expose au Conseil Municipal le rôle du Centre Communal d'Action Sociale et précise que son Conseil d'Administration est composé du Maire-Président, d'un maximum de 7 membres du Conseil Municipal et de 7 membres nommés par le Maire pour représenter les associations familiales (UDAF), les associations de retraités, des personnes âgées, des personnes handicapées et des personnes en voie d'insertion du département.

Vu la délibération n° 31/2026

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,**

- 1) Fixe à 4 le nombre des délégués du Conseil Municipal et à 4 personnes bénévoles, membres d'associations siégeant au Conseil d'Administration.

**Après avoir procédé aux élections,**

Le Centre d'Action Sociale se compose ainsi :

- Maire -Présidente : Nadège FERTÉ
- Maire-adjoint - Vice -Présidente : Fanny LE BEC
- Émilie SIMONY : référente sociale, conseillère
- Maire-adjoint : Julie DENIAU : conseillère

2) Approuve à l'unanimité la liste proposée.

3) Délibération transmise à Monsieur Le Sous-Préfet de SARCELLES.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire  
Nadège FERTÉ

